

# Promotions 2019-2020

Informations générales

<https://psychiatrie.umontreal.ca/departement/carriere-professorale/>



Dr François Lespérance, M.D.  
Directeur

# LA PROMOTION

---

La période annuelle des demandes de promotion commencera prochainement. Afin d'informer les membres du Département de psychiatrie et d'addictologie, nous avons réuni quelques informations générales qui aideront les professeurs éligibles et désirant faire une demande de promotion pour l'année 2019-2020, à monter un dossier de promotion.

## ÉLIGIBILITÉ

Pour tous les professeurs, professeurs de clinique ou chercheurs, les règles suivantes définissent qui sont les personnes éligibles à une promotion.

<b>Agrégation</b>	<b>Titularisation</b>
<b>5 ans</b> de service au rang d'adjoint	<b>6 ans</b> de service au rang d'agrégé

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le dossier de promotion est évalué selon les quatre critères majeurs suivants :

- Enseignement
- Recherche et autres travaux d'érudition
- Contribution au fonctionnement à l'institution
- Rayonnement

La pondération de ces critères varie selon la promotion demandée (agrégation ou titularisation) et en fonction du profil du candidat (clinicien ou chercheur). Pour plus de détails, se rendre au lien suivant : [Critères d'évaluation](#). Le dossier devra donc mettre en évidence les réalisations des candidats dans chacune de ces quatre sphères d'activité.

# DOSSIER DE PROMOTION

---

« LE PROFESSEUR EST SEUL RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION DE SON DOSSIER »

## PRÉPARATION DU DOSSIER

Le dossier de promotion **doit être rédigé en français** et devra être remis au Département de psychiatrie et d'addictologie. Ce dossier contient les éléments suivants :

- Lettre d'appui du chef hospitalier et/ou du directeur du centre de recherche et adressée au Directeur du Département de psychiatrie et d'addictologie.
- Lettre d'intention du candidat.
- *Curriculum vitae* rédigé au format de l'Université de Montréal
- Fiches d'évaluations de l'enseignement (depuis la dernière nomination) – faire demande à [karine.mattacchini@umontreal.ca](mailto:karine.mattacchini@umontreal.ca).
- Lettres d'appui provenant de pairs et adressées au directeur du Département de psychiatrie et d'addictologie :
  - ❖ promotion à l'agrégation : au moins deux lettres
  - ❖ promotion à la titularisation : au moins trois lettres
- Diplômes (si nouveaux depuis la dernière nomination).

Le Département de psychiatrie hospitalier achemine le dossier de promotion complet (avec les lettres d'appui) par voie électronique identifié au nom du candidat à [karine.mattacchini@umontreal.ca](mailto:karine.mattacchini@umontreal.ca) au Département de psychiatrie et d'addictologie de l'Université de Montréal au plus tard.

## LETTRES D'APPUI

Elles témoignent de l'appréciation du candidat par les pairs, de son implication et de son rayonnement. Il n'y a pas de maximum mais des minimums exigés selon le grade demandé.

La lettre d'appui du chef hospitalier ou du directeur du centre de recherche est adressée au directeur du Département de psychiatrie et d'addictologie de l'Université de Montréal accompagné du dossier du candidat. Cette lettre doit décrire la compétence du candidat dans chacune des 4 sections du cv tel que décrit plus haut, ses perspectives de carrière au sein de l'institution et sa place au sein de l'équipe d'enseignants ou de chercheurs. D'autres lettres d'appui pertinentes peuvent être jointes au dossier (exemple : directeur de l'enseignement, directeur du programme postdoctoral, chef de service, etc.).

Au minimum 2 lettres sont exigées pour l'**agrégation**. Le candidat peut en ajouter autant qu'il le souhaite. Des lettres extérieures à l'Université de Montréal ne sont pas exigées mais donnent du poids à la candidature.

Les candidats à la **titularisation** doivent solliciter, en plus de la lettre d'appui du chef hospitalier ou du directeur du centre de recherche, des lettres d'évaluation de pairs de l'extérieur de l'Université, en respectant les dispositions du règlement de l'Assemblée universitaire concernant l'accès du candidat à son dossier. Pour les lettres rédigées en anglais, vous trouverez sur le [site web](#) l'équivalent en anglais des titres universitaires. Des lettres du réseau de notre université sont également bienvenues.

## LE CURRICULUM VITAE

Il est important de porter une attention particulière à la rédaction du curriculum vitae. Celui-ci doit être impérativement conforme au modèle fourni par le Département de médecine (voir modèle Word en annexe de ce guide). La première page doit être signée et datée.

Le modèle de curriculum vitae du Département de psychiatrie et d'addictologie est disponible sur le site web du Département à la section [CARRIÈRE PROFESSORALE](#).

## QUELQUES CONSEILS

**LES COMITÉS ÉVALUANT LES DOSSIERS NE PEUVENT PORTER UN JUGEMENT QU'À PARTIR DES INFORMATIONS QUI LEUR SONT FOURNIES.** Ces informations doivent donc être transmises de façon à être comprises par des personnes qui peuvent œuvrer dans des domaines très éloignés de celui du professeur.

Il est donc recommandé :

- De joindre au dossier toute pièce que vous jugez pertinente;
- De mettre en valeur vos points forts;
- Dans votre lettre d'intention de résumer les points forts de votre dossier, votre engagement et votre rôle dans votre département, faculté et université dans les 4 sphères académiques afin de bien étayer, votre demande;
- De faire confirmer, le cas échéant, les points de la lettre d'intention par votre chef hospitalier dans sa lettre d'appui;
- De joindre tout autre témoignage qui met en valeur la qualité de votre enseignement, votre contribution au développement des connaissances dans votre discipline, votre contribution au fonctionnement de l'institution et votre rayonnement à l'extérieur de l'Université;
- D'inclure vos fiches d'évaluation.

# PROCESSUS D'ÉVALUATION

---

- Les **DOSSIERS COMPLETS** sont acheminés au chef hospitalier ou au directeur du centre de recherche
- Le Département de médecine hospitalier ou le Centre de recherche fait parvenir, le dossier de promotion du candidat au Département de psychiatrie et d'addictologie de l'Université de Montréal.
- Les dossiers sont évalués par le Comité de promotion du Département de psychiatrie et d'addictologie.
- Les dossiers, accompagnés d'une lettre d'appui du Directeur du Département de psychiatrie et d'addictologie, sont acheminés au vice-décanat aux Affaires professorales pour être évalués par le Comité de promotion de la Faculté de médecine.
- Les dossiers sélectionnés au niveau facultaire sont acheminés, accompagnés d'une lettre d'appui de la Doyenne de la Faculté de médecine, au Comité exécutif de l'Université de Montréal pour approbation.
- L'annonce des promotions se fait en avril de l'année suivante et la promotion devient effective au 1<sup>er</sup> juin de l'année suivante.

## COMPOSITION DU COMITÉ DE PROMOTION DU DÉPARTEMENT DE PSYCHIATRIE ET D'ADDICTOLOGIE



## DATES À RETENIR

15 avril 2019	<ul style="list-style-type: none"><li>• Remise des dossiers aux chefs hospitaliers ou aux directeurs des centres de recherche</li></ul>
29 avril 2019	<ul style="list-style-type: none"><li>• Date limite d'acheminement des dossiers au Département de psychiatrie et d'addictologie de l'Université de Montréal</li></ul>
16 mai et 13 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"><li>• Évaluation des dossiers par le Comité de promotion du Département de psychiatrie et d'addictologie</li></ul>
Août à octobre 2019	<ul style="list-style-type: none"><li>• Évaluation des dossiers par le Comité de promotion de la Faculté</li></ul>
Avril 2020	<ul style="list-style-type: none"><li>• Évaluation des dossiers par le comité universitaire. Annonce des résultats</li></ul>
1er juin 2020	<ul style="list-style-type: none"><li>• Entrée en vigueur des promotions</li></ul>